



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3089

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut Lumière pour les travaux d'aménagement de la librairie de l'Institut Lumière - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

**Conseil du 5 novembre 2018****Délibération n° 2018-3089**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut Lumière pour les travaux d'aménagement de la librairie de l'Institut Lumière - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'Institut Lumière, pour le cinéma et l'audiovisuel, est une association déclarée depuis 1979. Installée, depuis 1982, au cœur de Monplaisir, quartier historique de Lyon où les frères Lumière ont inventé le cinématographe, elle a pour objet social, d'une part, la conservation et la diffusion de documents cinématographiques et audiovisuels et, d'autre part, la diffusion de la culture cinématographique et audiovisuelle contemporaine à travers différentes manifestations, au 1<sup>er</sup> rang desquelles l'organisation, à Lyon, chaque année, du Festival Lumière.

Par délibération n° 2018-2793 du 25 juin 2018, la Métropole de Lyon a attribué des subventions de fonctionnement à l'Institut Lumière pour ses activités permanentes (173 242 €) et pour l'organisation du Festival Lumière 2018 (1 040 881 €), dont la 10<sup>ème</sup> édition se tiendra du 13 au 21 octobre 2018. Ces subventions concourent au rayonnement national et international d'une métropole attractive, dotée d'une activité culturelle dynamique et innovante.

**II - Objectifs**

La Métropole, à travers ses orientations de politique culturelle, porte une attention particulière au modèle économique des structures culturelles du territoire, en particulier de celles qu'elle soutient. Elle les encourage, notamment, à diversifier leurs recettes de fonctionnement et à augmenter leurs ressources propres.

**III - La Librairie du Premier film**

Depuis plusieurs années, l'Institut Lumière développe ses activités afin de diversifier ses ressources, tout en continuant à assurer sa mission de transmission du patrimoine cinématographique sous toutes ses formes au plus large public. Il développe ainsi des propositions variées et veille à toujours ajuster son offre : édition d'ouvrages sur le cinéma, réalisation de vidéos, privatisations d'espace, cycle Lumière avec la sortie du DVD puis du film Lumière en salle, etc.

Dans ce cadre, l'Institut Lumière a souhaité créer une librairie de cinéma et de photos, nommée la Librairie du Premier Film, répondant ainsi à une forte demande du public du musée ou du cinéma de l'Institut de prolonger et d'approfondir son expérience avec des ouvrages de cinéma ou des DVD. Dans un second temps, un espace convivial café et petite restauration sera proposé au sein de la librairie. La Librairie du Premier Film permet également à l'Institut de pérenniser la librairie éphémère ouverte à chaque édition du Festival Lumière, qui rencontre un grand succès, et constitue aussi une extension de la boutique du musée Lumière. A partir d'ouvrages neufs et d'occasion, la librairie propose une offre à la fois populaire et spécialisée, qui n'existe pas aujourd'hui dans la Métropole.

En outre, la stratégie économique de l'Institut Lumière consiste à l'accroissement de ses ressources propres par des activités culturelles bénéficiaires permettant de rentabiliser les investissements à moyen et long terme. C'est ainsi qu'en 10 ans, la part de ressources propres de l'Institut Lumière est passée de 33 % à 53 %. Ce projet de librairie a, dès lors, été conçu dans le même esprit que ceux de la galerie de photos de cinéma dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Lyon et de la réouverture de 3 salles de cinéma (qui ont donné lieu à la création d'une structure juridique adaptée), avec l'objectif que ces activités prennent place dans l'économie réelle et trouvent leur propre équilibre, sans apport de subventions publiques de fonctionnement. Il est donc proposé de verser une subvention d'équipement pour soutenir le projet.

Les travaux doivent avoir lieu entre avril et décembre 2018.

Le budget prévisionnel des travaux de la Librairie du Premier Film est le suivant :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
aménagement	48 023	Métropole de Lyon	60 000
meublier	21 533	apports Institut Lumière	63 138
matériel informatique	8 582		
aménagement café / petite restauration	45 000		
<b>Total</b>	<b>123 138</b>	<b>Total</b>	<b>123 138</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 60 000 € au profit de l'Institut Lumière pour les travaux d'aménagement de la Librairie du Premier Film. Cette subvention entre dans le cadre du règlement d'exemption n° 1407-2013 du 18 décembre 2013 de la Commission européenne ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - le projet de travaux d'aménagement de la Librairie du Premier Film à l'Institut Lumière,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 60 000 € au profit de l'Institut Lumière dans le cadre des travaux d'aménagement de la librairie,

c) - la convention à passer entre la Métropole et l'Institut Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - **Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale P33 - Culture pour un montant de 60 000 €, en 2018, en dépenses au budget principal sur l'opération n° 0P33O4750A.

3° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**4° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 204 - opération n° 0P33O4750A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.**